

Allocations d'enseignement et d'IUFM

Récapitulatif des actions du SE-UNSA et des articles en ligne

Pour mémoire voici le récapitulatif des actions du SE-UNSA et des articles que nous avons publiés sur le sujet des allocations d'enseignement et d'IUFM des années 90, preuve de notre engagement de longue date aux côtés des allocataires.

- <u>5 avril 2023</u> : interpellation de la première ministre pour la publication du décret attendu : https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Files/20230405 Courrier Premiere ministre allocation enseignem ent.pdf

- <u>12 juin 2023</u> : réponse d'Olivier Dussopt à notre courrier : <u>https://enseignants.se-unsa.org/IMG/UserFiles/Files/20230612 reponse DUSSOPT SEUnsa.pdf</u>

Article en ligne suite à cette réponse : Retraite des allocataires des années 90 : le dossier avance

- <u>5 août 2023</u> : recours contentieux au conseil d'État suite au rejet implicite de la demande de publication du décret par la Première ministre.

Article en ligne suite à ce recours au Conseil d'État : <u>Allocation des années 90, le SE-Unsa</u> agit au Conseil d État

- <u>28 septembre 2023</u>: lancement d'une action nationale pour que les allocataires puissent se faire connaître auprès du SE-UNSA et être informés de l'évolution du dossier (7200 inscrits fin février 2024).

Article en ligne : <u>Allocation des années 1990 : ça compte pour ma retraite ?</u> Formulaire en ligne : <u>https://lien.se-unsa.org/aia</u>

- <u>24 octobre 2023</u>: 1^{er} envoi aux inscrits de notre formulaire : projections financières sur 3 cas-types.
- <u>3 novembre 2023</u> : suite à son action, le SE-UNSA reçoit des informations du ministère sur la publication le décret (et il est la seule organisation syndicale à en avoir).

Article en ligne : Allocation des années 90 : du nouveau !

- <u>11 novembre</u>: 2^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire : infos exclusives sur le contenu du futur décret + la Foire Aux Questions du SE-Unsa .

(suite page suivante)

- <u>20 novembre 2023</u>: le SE-UNSA anticipe la question des justificatifs et interpelle le ministre Gabriel Attal sur ce sujet.

Article en ligne et courrier envoyé au ministre : <u>Allocation des années 90 : le SE-Unsa anticipe la question des justificatifs</u>

Sur ce même sujet, 3^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire (le 23 novembre).

- <u>2 et 5 janvier 2024</u>: suite à la publication du décret le SE-UNSA demande et obtient des précisions sur la procédure qui sera à suivre (et il est la seule organisation syndicale à en avoir).

Article en ligne : https://enseignants.se-unsa.org/Allocation-d-enseignement-decret-publie-et-procedure-a-suivre

4ème et 5ème envoi aux inscrits de notre formulaire.

- <u>17 janvier 2024</u>: le SE-UNSA reçoit du ministère la note d'information nationale et le formulaire à remplir pour faire valoir ses droits.

6ème envoi aux inscrits de notre formulaire pour leur communiquer ces documents (bien avant que la majorité des rectorats ne les mettent en ligne par la suite).

- <u>5 février 2024</u>: le SE-UNSA reçu en audience par Amélie Oudéa-Castéra aborde le sujet des allocataires pour demander une simplification des démarches et une aide pour obtenir les justificatifs.
- <u>12 février 2024</u>: le SE-UNSA est reçu par la nouvelle ministre, Nicole Belloubet, et aborde à nouveau le dossier des allocataires.

Suite à cette audience un courrier est envoyé à la ministre pour formaliser nos questions et nos demandes : https://nuage.unsa.org/index.php/s/8Lb7AXZjCbWGsHR

- 1^{er} mars 2024 : 7^{ème} envoi aux inscrits de notre formulaire. Le SE-UNSA ne lâche rien.